Convention de soutien conjoint pour les « compagnies montantes »

Période 2009-2011

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)
représentée par
Monsieur Patrice Mugny
Conseiller administratif chargé du Département de la culture

La République et canton de Genève (ci-après le Canton)
représenté par
Monsieur Charles Beer
Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique

La Fondation Pro Helvetia (ci-après Pro Helvetia)
représentée par
Monsieur Pius Knüsel, Directeur
Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

L'association Compagnie Greffe (ci-après la Compagnie Greffe)
représentée par
Madame Cindy van Acker, Directrice artistique
Monsieur Joel Mutzenberg, Président de l'association

Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces oeuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu
La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447),
La loi sur l'administration des communes (B6 05),
La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05),
La loi sur les indemnités et les aides financières (D1 11),
Les statuts de l'association Compagnie Greffe,

Vu
Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu
Que la Compagnie Greffe répond aux conditions suivantes :
- une production régulière de spectacles,
- l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer,

La Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie Greffe conviennent de ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle :
a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie Greffe pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
b) les engagements de la Compagnie Greffe pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 60'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et la sensibilisation à la danse contemporaine. Un éventuel soutien complémentaire d'aide à une tournée exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande séparée de la part du bénéficiaire.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 70'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année, après remise des comptes de l'année précédente.

La Compagnie Greffe est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie Greffe dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 50'000 francs pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diems.

En outre, la Compagnie Greffe a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans des cas particuliers, tels que par exemple les tournées dans les régions où se trouvent les bureaux de liaison de la Fondation.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

Article 4 - Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie Greffe de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

Article 5 - Projet artistique de la Compagnie Greffe

Le projet artistique de la Compagnie Greffe est décrit dans le dossier figurant en annexe 3. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

Article 6 - Engagements de la Compagnie Greffe

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie Greffe s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie Greffe s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la Compagnie Greffe. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 8-10 reprises en au moins 5 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Article 7 - Autres sources de financement

La Compagnie Greffe s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

Article 8 - Traitement des bénéfices et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 9 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie Greffe. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». La part conservée par la Compagnie Greffe est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie Greffe conserve 57 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie Greffe conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie Greffe assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 9 - Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton,
- tableau de bord.

Article 10 - Echanges d'informations et suivi du contrat

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie Greffe remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.
Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie Greffe à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Greffe pour toutes ses éventuelles questions.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2010 pour un échange d'informations.

Article 11 - Promotion des activités

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie Greffe doit figurer de manière très visible la mention « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève et de Pro Helvetia ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Greffe.

Article 12 - Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie Greffe s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses : cf. annexe 1).

Article 13 - Evaluation

Début 2011, dernière année de validité de la convention, les parties procèderont à une évaluation conjointe des exercices 2009 et 2010 ainsi que des éléments connus de 2011. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2011. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie Greffe, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie Greffe (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie Greffe,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 14 - Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin avril 2011 si la Compagnie Greffe sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2011. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 15 - Résiliation

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie Greffe déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie Greffe procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Article 16 - Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 23 mars 2009 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny
Conseiller administratif chargé du département de la culture

Pour la République et Canton de Genève :

Charles Beer
Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique

Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel
Directeur

Andrew Holland
Chef de la division danse

Pour l'association Compagnie Greffe :

Cindy van Acker
Directrice artistique

Joel Mutzenberg
Président de l'association

Annexe 1

Adresses et contacts

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html

Adresses pour les logos :

- www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html
- www.geneve.ch
- www.prohelvetia.ch

Tutu Production
Véronique Maréchal, Simone Toendury
Case postale 264
1211 Genève 8

022 310 07 62
tutuprod@infomaniak.ch

Compte postal

Les versements sont effectués sur le compte suivant :
17-527992-6

Annexe 2

Tableau de bord

		valeurs cibles	2009	2010	2011
Indicateurs généraux					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				
Indicateurs d'activité					
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2 créations entre 2009-2011			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	8 à 10x par année min. en moyenne			
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	5 lieux différents min.			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité	libre			
Indicateurs financiers					
Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	cf. plan financier			
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production				
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers				
Subventions	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)				
Recettes totales	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes				
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements				
Résultat d'exploitation	Résultat net				
Ratios					
Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes				
Part de financement public	Subventions/total recettes				
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales				
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places				
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année				

Annexe 3
Plan financier

Compagnie Greffe // Cindy Van Acker
Budget 2009 - 2010 - 2011

2009

CHARGES		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL		
Salaires		
Administration, diffusion 80%	Tutu Production	48'000
Direction Cie Greffe 10%	Cindy Van Acker	6'000
Sous-total salaires bruts		**54'000**
Charges sociales patronales 17%		9'180
Total salaires TTC		**63'180**
Frais d'exploitation		
Assurance matériel et RC		500
Frais fonctionnement du bureau		8'000
Promotion, communication		4'000
Vérification des comptes		1'000
Frais de déplacements et de représentation		1'000
Location salle de répétition		9'000
Total frais d'exploitation		**23'500**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL		**86'680**
FRAIS DE CREATION : 4 SOLI		
Salaires (représentations ADC et Bâtie incluses)		
Chorégraphe	8 mois de répétition	40'000
	11 représentations	3'300
Danseur solo 1 ADC	2 mois de répétition	10'000
	8 représentations	2'500
Danseur solo 2 ADC	2 mois de répétition	10'000
	8 représentations	2'500
Danseur solo 3 Bâtie	2 mois de répétition	10'000
	3 représentations	1'250
Danseur solo 4 Bâtie	2 mois de répétition	10'000
	3 représentations	1'250
Création lumière et régies		12'000
Création sonore et régies		12'000
Scénographie		12'000
Création images vidéo		6'000
Création costumes		6'000
Captation		3'000
Total salaires bruts		141'800
Charges sociales patronales 17%		24'106
Total salaires		**165'906**

2010

CHARGES		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL		
Salaires		
Administration, diffusion 80%	Tutu Production	48'000
Direction Cie Greffe 20%	Cindy Van Acker	12'000
Sous-total salaires bruts		**60'000**
Charges sociales patronales 17%		10'200
		70'200
Frais d'exploitation		
Assurance matériel et RC		500
Frais fonctionnement du bureau		8'000
Promotion, communication		4'000
Vérification des comptes		1'000
Frais de déplacements et de représentation		1'000
Location salle de répétition		9'000
Total frais d'exploitation		**23'500**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL		**93'700**
BUDGET PROJET FILMIQUE 6 SOLI		
Salaires		
Cindy Van Acker		
Direction artistique et réalisation		24'000
Orsola Valenti		
Repéragaes et réalisation	3 mois	18'000
Montage image et son	24 semaines	36'000
Heidi Hassan		
Chef opérateur	12 semaines	30'480
Maxime Jordan		
Assistant opérateur	6 semaines	9'240
Aurélie Mertenat		
Régisseuse	4 semaines	6'720
Denis Rollet		
Ingénieur du son	6 semaines	12'480
mixage son	6 semaines	8'550
Electricien - en cours de distribution	6 semaines	9'510
6 danseurs	1 semaine/danseur	12'000
Total salaires bruts		166'980
Charges sociales patronales 17%		28'387
Total salaires		**195'367**

2011

CHARGES		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL		
Salaires		
Administration, diffusion 80%	Tutu Production	48'000
Direction Cie Greffe 20%	Cindy Van Acker	12'000
Sous-total salaires bruts		**60'000**
Charges sociales patronales 17%		10'200
		70'200
Frais d'exploitation		
Assurance matériel et RC		500
Frais fonctionnement du bureau		8'000
Promotion, communication		4'000
Vérification des comptes		1'000
Frais de déplacements et de représentation		1'000
Location salle de répétition		9'000
Total frais d'exploitation		**23'500**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL		**93'700**
FRAIS DE CREATION : PIECE DE GROUPE 6 DANSEURS		
Salaires (représentations incluses)		
Chorégraphe	4 mois	20'000
6 danseurs	3 mois	90'000
Vidéaste	montant forfaitaire	6'000
Créateur lumière	montant forfaitaire	8'000
Créateur son	montant forfaitaire	6'000
Création costumes	montant forfaitaire	6'000
Scénographe	montant fofaitaire	10'000
Total salaires bruts		146'000
Charges sociales patronales 17%		24'820
Total salaires		**170'820**

2009

Frais de production	
Costumes	2'000
Frais techniques (son et lumière)	4'000
Décor	20'000
Frais de voyage	4'000
Frais de logement	3'500
Participation frais de repas	2'250
Photos	3'200
Vidéo (matériel, droits d'image, etc.)	5'000
Sous-Total frais de production	**43'950**
Divers et imprévu 3%	1'319
Total frais de production	**45'269**
TOTAL FRAIS DE CREATION 4 SOLI	**211'175**
FRAIS DE TOURNEES	
Salaires aux artistes	52'000
Frais de voyage et frais de tournées	11'000
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**63'000**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL	**86'680**
TOTAL FRAIS DE CREATION	**211'175**
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**63'000**
TOTAL CHARGES	**360'855**

2010

Frais de production	
Pré-production	1'000
Repérages	2'000
Frais de transports	4'000
Frais de repas	5'760
Frais de logement	3'000
Location matériel prise de vue	15'000
Consommables vidéo	4'000
Photographies	1'260
Location matériel prise de son	2'250
Consommables son	1'000
Location matériel machinerie et éclairage	17'216
Consommables lumière	1'100
Frais de montage	15'600
Laboratoire post-production	21'800
Génériques et films d'annonce	1'000
Assurance matériel technique	800
Edition coffret DVD	8'000
Sous-Total frais de production	**104'786**
Divers et imprévu 3%	3'144
Total frais de production	**107'930**
TOTAL PROJET FILMIQUE 6 SOLI	**303'297**
FRAIS DE TOURNEES	
Salaires aux artistes	98'000
Frais de voyage et frais de tournées	20'000
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**118'000**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL	**93'700**
TOTAL FRAIS DE CREATION	**303'297**
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**118'000**
TOTAL CHARGES	**514'997**

2011

Frais de production	
Costumes	4'000
Frais techniques (son et lumière)	16'000
Frais de voyage	6'000
Frais de logement	10'000
Participation frais de repas	1'500
Photos	2'000
Matériel vidéo	500
Sous-Total frais de production	**40'000**
Divers et imprévu 3%	1'200
Total frais de production	**41'200**
TOTAL FRAIS DE CREATION PIECE DE GROUPE	**212'020**
FRAIS DE TOURNEES	
Salaires aux artistes	80'000
Frais de voyage et frais de tournées	16'000
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**96'000**
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT ANNUEL	**93'700**
TOTAL FRAIS DE CREATION	**212'020**
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	**96'000**
TOTAL CHARGES	**401'720**

2009

PLAN DE FINANCEMENT		
Convention de soutien conjoint		
Ville de Genève		60'000
Etat de Genève		70'000
Pro Helvetia		50'000
Total Convention de soutien conjoint		**180'000**
Création 4 soli		
Loterie Romande		40'000
Fondations privées		30'000
ADC - Garantie sur recettes	**acquis**	12'000
Coproduction		
La Bâtie - Festival de Genève	**acquis**	30'000
Coproduction		
Rencontres Chorégraphiques Seine St-Denis	**acquis**	23'000
Total Création 4 soli		**135'000**
Tournées		
Recettes de cession et frais de production		41'300
Corodis		4'000
Total Tournées		**45'300**
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT		**360'300**
RESULTAT		**-555**

2010

PLAN DE FINANCEMENT		
Convention de soutien conjoint		
Ville de Genève		60'000
Etat de Genève		70'000
Pro Helvetia		50'000
Total Convention de soutien conjoint		**180'000**
Créations filmiques		
Pro Helvetia - section vidéo danse	**acquis**	50'000
Loterie Romande		60'000
Etat de Genève - section audiovisuelle	**acquis**	30'000
Ville de Genève - section audiovisuelle		40'000
Migros%culturel		21'800
Fonds régio		28'000
Fondations privées		30'000
Total Projet filmique		**259'800**
Tournées		
Recettes de cession		74'400
Corodis		8'000
Total Tournées		**82'400**
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT		**522'200**
RESULTAT		**7'203**

2011

PLAN DE FINANCEMENT	
Convention de soutien conjoint	
Ville de Genève	60'000
Etat de Genève	70'000
Pro Helvetia	50'000
Total Convention de soutien conjoint	**180'000**
Création Pièce de groupe	
Loterie Romande	45'000
Fondations privées	30'000
ADC - Garantie sur recettes	20'000
Coproductions	40'000
Total Création Pièce de groupe	**135'000**
Tournées	
Recettes de cession	70'072
Corodis	10'000
Total Tournées	**80'072**
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT	**395'072**
RESULTAT	**-6'648**

Annexe 4

Projet artistique

PROJET 2009 Une série de six soli

Six soli font l'objet d'un projet sur deux ans 2008-2009. J'ai choisi et invité six interprètes qui ont le potentiel, la disponibilité et l'envie de se dépasser dans un rapport de travail direct avec moi, de s'offrir en quelque sorte à une expérience intense d'exploration. Des personnes avec un potentiel technique certes, mais avant tout des gens qui me touchent par leur présence sur scène. Ce qui m'intéresse c'est comment ils vivent le rien sur scène, leur rapport au temps et à l'espace et l'absence totale de tendance à remplir le vide, des gens qui sont simplement là.
A la base de la conception de chaque solo, il y a un constat qui tient compte du passé, du présent et du futur de chaque interprète. Suite à ce constat, je déciderai d'un objectif qui liera le solo à l'interprète et à son contexte (le choix des compositeurs, éclairagiste, scénographie, costume..), qui nous guidera vers le dépassement à travers l'inconnu.

Les deux premiers soli *Obvie* et *Lanx*, dansés par Tamara Bacci et Cindy Van Acker ont respectivement été créés à l'ADC et au festival Elektron en mars 2008..
Les deux soli *Antre* et *Nodal* seront créés pour deux danseurs masculins, Rudi Van Der Merwe et Pascal Gravat, et composeront une soirée dans le cadre de la programmation de l'ADC du 6 au 16 mai 2009. Ils seront ensuite présentés en mai 2009 aux Rencontres chorégraphiques internationales de Seine St-Denis co-producteur de ces deux solos.
Le dernier volet de cette série sera programmé en septembre 2009 en coproduction avec la Bâtie – Festival de Genève. *Nixe* et *Obtus* seront interprétés par Perrine Valli et Marthe Krummenacher.

Ces soli seront diffusés de manière libre, les programmateurs pourront choisir parmi la série le ou les soli qui les intéressent et qui leur est possible d'accueillir.

OBVIE *solo 1*

Solo créé pour Tamara Bacci dans le cadre des *Trois solos pour Tamara Bacci* à l'ADC – Salle des Eaux-Vives en mars 2008.

l'évidence, vers le naturel, qui ne s'arrête jamais, qui pousse à en vouloir plus ou ne plus en vouloir, qui envahit. l'accéléré, l'accumulation. sensation d'engouement, d'immersion, sensation circulaire sans mouvement circulaire, sensation ronde sans mouvement rond, la décélération, le contemplé

neuf mouvements
de vitesse variable
forment dix-neuf phrases
d'une durée de vingt-sept minutes

il n'y a pas de déplacement créé pour le mouvement
ni de mouvement créé pour le déplacement,
il y a un corps qui se déplace là où la composition l'emmène.

Distribution Chorégraphie : **Cindy Van Acker** Danse : **Tamara Bacci** Son et lumières : **Denis Rollet** Scénographie : **Cindy Van Acker, Line Fontana** Costume : **Aline Courvoisier**

LANX *solo 2*

Solo produit par le Festival Electron et Cie Greffe en mars 2008. Pour ce solo, interprété par moi-même, j'ai eu la chance de travailler à nouveau avec Mika Vainio (de Pan Sonic – duo finlandais de musique électronique minimale et expérimentale). Cette deuxième collaboration (après *Kernel* en 2007) a confirmé une réelle synergie artistique, de sorte que je lui ai proposé la création sonore de deux autres soli de la série.

Lanx de Bilanx: balance/ bi: deux, lanx: plateau

balancé flottement rotation changement de vitesse de couleur de texture lignes tracés cercles		un mouvement d'un tracé continu qui se déplace sans relais, sans heurts de l'intérieur à l'extérieur du corps, l'espace et le corps font un, le mouvement ne les distingue plus. il traverse le corps comme il traverse l'espace. j'ai travaillé le corps comme lieu de mouvement libéré de toute hiérarchie, aujourd'hui avec ce solo j'aimerais amener cette non-hiérarchie au-delà du corps dans l'espace, effacer la frontière de la peau, de la matière et de la non- matière qui se dissoudraient en une immatérialité.

Distribution Chorégraphie et danse : **Cindy Van Acker** Création sonore et live : **Mika Vainio** Création lumière : **Luc Gendroz** Scénographie : **Line Fontana et Cindy Van Acker** Costume : **Aline Courvoisier**

ANTRE *solo 3*

Antre sera interprété par Rudi Van Der Merwe. Ce solo trouve son point de départ poétique dans le mot *antre:* cavité naturelle, grotte. Dans *L'œillet rouge* de l'écrivain Elio Vittorini l'antre se ressens comme un espace commun, un territoire d'échange entre deux personnes.

Et voilà; c'est depuis lors que nous sommes amis, que nous avons commencé à être ensemble et à tout nous raconter, à avoir notre "antre" dans l'antique forge- et depuis lors exactement, je n'ai plus rien écrit dans mon journal du stratège.
L'oeillet rouge, Elio Vittorini.

Cet antre représente pour le protagoniste l'expression de son vivre intime, il relie son vécu au présent et au futur à travers un territoire commun qui prend la place de son journal intime.
Ce territoire n'existe qu'à travers l'autre et en même temps il est détaché de la personne. L'antre est un espace en soi, il est expressif et contemplatif. On pourrait faire le parallèle avec un objet artistique, un lieu commun qui prend forme au fur et à mesure où ses auteurs se livrent.
Si nous mettions en perspective la part d'une seule personne dans ce lieu, son rapport à cet antre, à l'espace que lui-même occupe dans ce territoire commun, n'arriverions-nous pas à l'éloge de la solitude ?

Au-delà de cet espace de départ, *L'œillet rouge*, d'une richesse humaine extraordinaire, me laisse avec une sensation de mélancolie intense. La tonalité poétique du solo se teintera de solitude, de naïveté juvénile et de mélancolie. Le tout s'inscrira dans une temporalité dotée d'une impression d'infini.

C'est avec une simplicité intense que Rudi Van Der Merwe trace les mouvements et pose son être sur scène. Ecrivain également, l'exploration de sa relation aux mots s'impose pour éventuellement émettre un rapport entre lui, le mouvement et la parole. Notre *antre.*

Les mots trouveront leur place en soutenance à la tonalité poétique. Ils n'apporteront pas un discours explicite mais dialogueront avec le son et seront mis en association à l'univers scénique. On utilisera la langue néerlandaise que nous avons en commun par nos origines. Ce serait une négation littérale du titre si on travaillait avec une autre langue.

Distribution Chorégraphie : **Cindy Van Acker** Danse : **Rudi Van Der Merwe** Composition sonore : **Jennifer Bonn** Création lumière : **en cours de distribution** Images vidéo : **Jean-Gabriel Periot** Scénographie : **Thibault Vancraenenbroeck** Costume : **Aline Courvoisier**

NODAL *solo 4*

Nodal se propose à Pascal Gravat qui a une vaste expérience du mouvement, du texte, de la scène. Où toucher ce corps pour créer un geste frais, d'une nouvelle impulsion, teinté d'innocence ? Son vécu mental et corporel, sa sagesse scénique se proposent comme territoire d'accueil pour une physicalité encore non-vécue.

Le mouvement abstraitement réalisé trouvera un partenaire dans l'image. J'aimerais créer une tension poétique en associant des images cruellement humaines à l'innocence du mouvement. Ces images réalistes subiront un traitement et seront montées jusqu'à devenir abstraites et sporadiquement subliminales. Dans le résultat, on n'apercevra plus que le déplacement des formes et de la texture. Si on prenait des images de bataille de guerre avec des chevaux, des haches, des lances, des boucliers, on ne distinguerait plus que des masses informes, le volume des sujets qui se rapprochent et s'entremêlent.

Dans la composition chorégraphique, j'imagine une accumulation de mouvements sans accélération jusqu'à l'obtention d'une densité. La relation à l'image et au son s'affirmera progressivement et à un certain point, arrivera un renversement, une bascule qui nous mènera à une zone de non-retour. L'intensité de ce moment précis persistera, on sera comme happé par l'univers scénique et sonore mis en place. Simultanément on assistera à un abandon radical du mouvement. Démuni de ses gestes, le danseur est comme abandonné, laissé, non identifié et nous laisse avec une sensation de gouffre. Puis l'image l'envahira, il sera absorbé à son tour et disparaîtra dans la texture de l'image, du son, de la lumière. Juste avant sa disparition totale, on assistera à une chute abrupte, l'image perdra tout son traitement, elle deviendra réelle.

Distribution Chorégraphie : **Cindy Van Acker** Danse : **Pascal Gravat** Composition sonore : **Jennifer Bonn** Création lumière : **en cours de distribution** Images vidéo : **Jean-Gabriel Periot** Scénographie : **Thibault Vancraenenbroeck** Costume : **Aline Courvoisier**

NIXE *solo 5*

Perrine Valli interprétera *Nixe,* solo qui poussera sa douceur naturelle à l'extrême pour arriver à un lieu dangereux, où ce qui s'y génère n'est plus maîtrisable.
Trouver comment l'expression formelle et technique peut répondre à ce lieu de non-gestion qui doit avoir une part d'aléatoire ou de composition en temps réel.

Nixe signifie nymphe des eaux dans la mythologie germanique. Ce qui me séduit c'est l'image des nymphes qui attire les gens dans l'eau par leur chant de sirène jusqu'à ce qu'ils se noient. Perrine est une interprète avec une grande douceur et un mouvement très fluide, naturel et souple. J'aimerais tracer un mouvement continue sans interruption créé de courbes, de cercles, de rotations se déroulant simultanément à plusieurs endroits dans le corps. Ce langage nécessite un grand travail de coordination et de concentration diffusée dans le corps.

Distribution Chorégraphie : **Cindy Van Acker** Danse : **Perrine Valli** Composition sonore : **Mika Vainio** Création lumière : **en cours de distribution** Scénographie : **Line Fontana** Costume : **Aline Courvoisier**

OBTUS *solo 6*

Marthe Krummenacher dansera le dernier solo de la série, *Obtus.* Ce mot ne se réfère pas ici à sa signification littérale : *qui manque de finesse, de perspicacité, de sagacité, borné, esprit obtus* mais s'attache au sens obtus désigné par Roland Barthes:

"Il me semble distinguer trois niveaux de sens. Un niveau informatif, ce niveau est celui de la communication. *Un niveau symbolique, et ce deuxième niveau, dans son ensemble, est celui de la* signification. *Est-ce tout? Non. Je lis, je reçois, évident, erratique et têtu, un troisième sens, je ne sais quel est son signifié, du moins je n'arrive pas à le nommer, ce troisième niveau est celui de la* signifiance.
Le sens symbolique s'impose à moi par une double détermination: il est intentionnel et il est prélevé dans une sorte de lexique général, commun, des symboles: c'est un sens qui va au-devant de moi. *Je propose de l'appeler* le sens obvie. *Quant à l'autre sens, le troisième, celui qui vient en trop, comme un supplément que mon intellectuel ne parvient pas à absorber, je propose de l'appeler* le sens obtus.*" R.B.*

Marthe est une jeune interprète, dotée d'une technique impressionnante et d'une qualité de mouvement naturelle exceptionnelle. J'aimerais pousser la composition au-delà de ses qualités d'interprète en lui donnant un point de vue. Un angle de vue *obtus*, un élément, un détail, un traitement qui nous donne une dimension de réception unique et repérable à jamais.

Distribution Chorégraphie : **Cindy Van Acker** Danse : **Marthe Krummenacher** Composition sonore : **Mika Vainio** Création lumière : **en cours de distribution** Scénographie : **Line Fontana** Costume : **Aline Courvoisier**

PROJET 2010 Filmer la danse, un nouveau chapitre dans l'ère de mon travail

Au projet des soli, et ceci depuis leurs conceptions, se greffe un projet de film. Jusqu'à présent, nous avons filmé mon travail dans une optique de mémoire, d'archivage et de promotion.
Pour moi, le fait de pouvoir choisir précisément le cadre de ce que l'on montre, de définir le contour du mouvement, de décider de la proximité du regard et de l'angle de vue est une nouvelle manière de penser et d'aborder le mouvement. Comment filmer la danse? J'ai envie d'approcher cette question à travers les *impossibles* de la danse. Tout ce que le film peut faire et que le contexte de la danse ne peut pas offrir. Pour ce projet, j'ai choisi de travailler avec la réalisatrice et monteuse Orsola Valenti.

Le lieu- le point de vue- le cadrage
Sortir le mouvement de son espace théâtral. En effet, à travers le film, on peut amener la danse dans un autre contexte et la mettre en relation avec d'autres matières sans qu'elle ne subisse une théorie, sans qu'elle ne se pervertisse en performance par un simple choix environnemental. Un lieu différent sera choisi pour chaque solo en fonction de ses besoins techniques et artistiques.

Je pense l'image de la danse comme une danse à recadrer. Le cadrage est pour moi d'une importance cruciale. Donner un sens à l'image à travers le cadrage, donner à voir précisément le point de vue et le cadrage que l'on désire, choisir comment on s'approche du mouvement et à quelle distance on veut tenir le regard. C'est une liberté nouvelle pour moi dont j'aimerais exploiter les ressources.

Expérimenter quel regard la caméra peut avoir sur le mouvement et comment les mouvements de caméra peuvent rebondir sur le mouvement corporel. Travailler la matière qui constitue l'image en pensant la matière que le corps produit.

Le mouvement espace-temps
L'espace-temps est très important dans mon travail ; de fait on inscrit la composition des mouvements dans le temps mais ce que je trouve très intéressant c'est qu'avec le temps scénique on peut induire un autre rapport à celui-ci et changer la perception des évènements, aussi au niveau des traces qu'on laisse rétrospectivement. Dans mes pièces, j'ai toujours défendu la notion d'une certaine élasticité temporelle.
Le film nous amène dans une autre dimension temporelle. On peut changer l'espace-temps en un instant, disparaître, réapparaître ailleurs, changer de jour, mélanger le passé au futur, zapper le présent… Autant de possibles qui, en temps réel dans le théâtre, ne sont réalisables que de manière très limitée.
Par contre, une fois les images inscrites dans le montage, le temps ne changera plus dans l'objet lui-même, le rythme restera le même à chaque visionnement.
Quel temps pourrais-je espérer pour le mouvement si celui-ci n'est pas réel?

Tant de questions passionnantes et enrichissantes qu'induisent des choix importants pour créer l'objet film.

Ces créations filmiques seront diffusées auprès de festivals de film de danse et seront également destinées aux programmateurs de danse dans l'idée de coupler la programmation d'un ou des soli « live » avec la projection d'un ou de plusieurs films. Le programmateur aura la possibilité de composer sa soirée à choix.

En 2010, l'accent sera mis sur la diffusion de la série des soli et de leurs films.

PROJET 2011 *Sui generis* - titre provisoire d'une pièce de groupe

Sui generis : de son propre genre, espèce.

À la suite de ce projet de soli, j'aimerais continuer à développer le travail en profondeur avec les interprètes et dans la logique de ce désir, je proposerai aux danseurs des soli de participer à *Sui generis*, une pièce pour cinq ou six interprètes. Il est tôt aujourd'hui pour distinguer l'essence de ce travail, je ne sais pas encore où je me situerai après l'expérience des soli et j'aimerais pouvoir en tenir compte. Ce que je peux avancer en revanche est le fait que j'aimerais axer une part du travail sur la recherche de l'espace scénique et de la lumière. J'aimerais pousser les questions qui concernent l'éclairage du spectacle. Jusqu'à ce jour, nous avons travaillé la lumière, à l'exception de *Kernel*, de manière très classique. Il me semble ressentir un certain décalage entre l'évolution des autres aspects des spectacles produit par Greffe et l'approche, la technique utilisée pour créer la lumière. Est-ce qu'un éclairage par l'image pourrait nous amener ailleurs ? Certainement, mais il faut l'expérimenter. L'éclairage est directement lié à l'espace, à l'objet à éclairer, donc on doit aussi reprendre la question de l'espace scénique. Je ne sais pas encore si l'évolution se trouve dans la façon de concevoir la lumière ou dans l'approche scénographique. Ce que je sais c'est que ces questions me tourmentent déjà maintenant et que je les aborderai au cours des créations des soli pour arriver à un aboutissement, à une conclusion réalisée lors de *Sui generis*.
Quant à l'écriture chorégraphique, je continuerai à développer les partitions écrites, cet outil sera très présent dans cette pièce. J'aimerais affirmer ces partitions graphiquement et cela peut être par la projection de celles-ci. Une combinaison, un équilibre entre une logique implacable et l'intuition, est souvent la subtilité à situer dans ce va et vient de sens et de non-sens, de savoir et d'instinct, ce qui est certain c'est que *l'invention espérée* reste un mot d'ordre au sein de mes créations.

photo Isabelle Meister